

P R E A V I S M U N I C I P A L

58/2005

RAPPORT SUR L'EXERCICE DES COMPTES 2004

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 17 mai 2005, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2004 en ce qui concerne le bilan et le compte de fonctionnement.

Comme vous pouvez le constater dans les documents remis en annexe, le bouclage des comptes communaux totalise Fr. 26'893'666.93 au bilan et Fr. 381'105.75 en excédent de produit au compte de fonctionnement, lequel totalise Fr. 8'581'049.30. Ces chiffres apparaissent après déduction des amortissements ordinaires ou obligatoires pour le total de Fr. 478'900.--, de l'attribution pour travaux de Fr. 20'000.-- et de l'attribution au fonds de réserve d'un montant de Fr. 1'000'000.--.

Les amortissements se répartissent comme suit :

- bâtiments domaine financier	Fr. 135'000.--
- bâtiments domaine administratif	Fr. 240'000.--
- supplémentaire du domaine administratif	Fr. 3'000.--
- modération de trafic	Fr. 15'000.--
- supplémentaire de la place multisports	Fr. 32'000.--
- déchetterie	Fr. 10'500.--
- station d'épuration	Fr. 43'400.--

Total	Fr. 478'900.--
	=====

Informations sur les amortissements

Les ouvrages terminés l'année précédente sont soumis à un amortissement annuel dont la valeur dépend de la nature des travaux. En conséquence, les investissements de l'année courante ne sont pas amortis.

Les durées d'amortissement courantes sont les suivantes :

- bâtiments publics	30 ans
- aménagements de routes et places	25 ans
- entretien de chaussées	20 ans
- équipements sportifs	10 ans
- machines et véhicules	10 ans

En principe, le budget prévoit une ligne d'amortissement qui apparaît dans le compte de fonctionnement et dans le bilan. Si ce n'est pas le cas, il faut prévoir un amortissement supplémentaire.

Certains travaux sont amortis directement par l'intermédiaire d'un fonds affecté. En 2004, il s'agit des travaux de mise en séparatif des égouts de La Florettaz et de la rénovation des bâtiments communaux.

Le montant de Fr. 20'000.-- « attribution pour travaux » est reporté dans le compte 9.281.00 du bilan intitulé « rénovation des bâtiments communaux ».

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Variations les plus significatives par rapport au budget :

1) Administration générale

Responsable : Jacques Ansermet, syndic

- 10.317.00 Il faut noter Fr. 600.-- de cadeaux pour les dix ans d'activité des employés du *Service intercommunal des notifications de poursuites* géré par notre commune, ainsi que Fr. 3'852.-- pour la sortie du Conseil communal, soit au total Fr. 4'452.--, ce qui explique presque le dépassement de ce poste.
- 12.311.00 Le remplacement de l'informatique de l'Administration a coûté Fr.9'810.95, ce qui est déjà largement supérieur au montant budgété de Fr. 5'000.--.
- 14.317.00 Il faut relever la somme de Fr. 2'462.-- pour le repas organisé lors de la dernière séance de l'année du Conseil communal, une nouveauté depuis 2004.
- 15.365.00 Dans le cadre de la subvention allouée à la *Société de Développement*, la Municipalité a décidé de prendre en charge le 50 % du coût de la « course des aînés » et de lui payer une location pour la vaisselle du réfectoire scolaire, soit une augmentation de sa subvention pour cette année de Fr. 1'423.90. D'autre part, les aides apportées à l'*Ecole de Musique de Nyon*, au *Conservatoire de l'Ouest Vaudois* et à notre bibliothèque communale représentent déjà Fr. 4'700.-- qui s'ajoutent aux aides ponctuelles. L'augmentation des ces subventions a motivé l'adaptation à la hausse de ce poste dans le budget 2005.
- 15.365.02 En plus de la subvention annuelle de Fr. 5'000.-- aux concerts de Bonmont, la somme de Fr. 2'000.-- allouée à la « Fête de la Musique » organisée désormais chaque année à l'Abbaye a été attribuée à ce poste.

2) Finances

Responsable : Jacques Ansermet, syndic

- 21.401.00 Comme d'habitude, la plus grande prudence est de mise pour l'estimation du rendement de l'impôt « personnes morales ». Il faut cependant reconnaître que depuis plus de 10 ans, la constance des sommes reçues est encourageante. Il serait maintenant possible de reporter un montant plus conforme à la réalité au budget 2006, afin de démontrer que l'on pourra peut-être conserver notre taux d'imposition actuel, malgré l'énorme augmentation de la facture sociale prévue par la révision de la péréquation.

3) Domaines et bâtiments

Responsables : Georgette Ansermet, municipale, terrains et bâtiments
Hélène Lasser, municipale, forêts et alpages

- 31.314.00 Outre les travaux de curage habituel des fossés, il a été décidé d'agrandir les passages en banquettes des canalisations d'eaux claires, principalement le long de la « route de la Florettaz ». Ces travaux d'une valeur de Fr. 12'142.70 ont été motivés par d'abondantes pluies qui ont démontré l'insuffisance des ouvrages précités.

31.352.00	La part annuelle communale de subside aux travaux A.F. n'étant plus exigible, ce poste est allégé de Fr. 32'000.--.
32.314.30	La réfection du chemin forestier menant au réservoir communal <i>Les Communs</i> a coûté environ Fr. 5'000.-- de plus que prévu.
32.352.00 et 32.451.00	Si les frais d'exploitation des forêts ont été supérieurs au budget, il faut aussi prendre en compte les subventions cantonales plus élevées que prévues.
32.435.00	On ne peut que regretter le faible montant des ventes de bois.
35.311.00	Si l'achat de la machine à café et les adaptations de fournitures pour la salle communale étaient prévus par le budget, en revanche le remplacement du lave-vaisselle du bar représente un imprévu de Fr. 9'943.30.
35.318.00	Ce poste est grevé d'un montant supplémentaire d'honoraires d'architecte de Fr. 15'467.-- relatif à l'étude du projet de création d'appartements dans l'immeuble « La Laiterie ».
35.332.00	Début d'amortissement de Fr. 3'000.-- pour l'aménagement de WC publics sur la place communale.
35.423.10	Différence de revenu locatif suite à la fermeture du bureau postal.

4) Travaux

Responsable : Christian Pierrehumbert, municipal

43.318.00	Léger dépassement des honoraires généraux pour l'étude de la modération de trafic versés au bureau Urbanplan, mandataire.
43.331.00	Début d'amortissement de Fr. 15'000.-- pour les travaux de modération de trafic.
44.332.00	Début d'amortissement de Fr. 32'000.-- pour l'aménagement de la place multisports.

5) Instruction publique et cultes

Responsable : H. Lasser, municipale

58.352.00	Augmentation des frais de la paroisse suite à la rénovation de l'horloge du clocher du temple de Gingins.
-----------	---

6) Police

Responsables : Jacques Ansermet, syndic, administration et contrôle des habitants
Robert Jaquinet, municipal, défense contre l'incendie et protection civile

62.351.01 et 62.431.00	L'augmentation des charges du premier poste est compensée par l'augmentation des recettes du second poste pour les mêmes prestations.
65.300.00 à 65.465.01	Il faut tout d'abord relever que le supplément des soldes versées aux pompiers du compte 65.301.00 est compensé par l'augmentation du subside ECA pour ces mêmes soldes, telle que noté au compte 65.461.01. D'autre part, le camion des pompiers a fait l'objet d'une révision pour un montant légèrement supérieur aux prévisions, tel que le compte 65.311.00 le laisse apparaître.

7) Sécurité sociale

Responsable : Hélène Lasser, municipale

Sans commentaire.

8) Services industriels

Responsable : Christian Pierrehumbert, municipal

Sans commentaire.

CONCLUSION

L'effet du taux d'imposition à 40 centimes est parfaitement illustré par le total comparé des produits des années 2003 et 2004. En effet, le total pour 2003 était de Fr. 10'023'000.-- alors que celui de 2004 est de Fr. 8'581'000.--. L'impôt ayant été baissé de 20 %, on pouvait s'attendre à une baisse identique des produits. C'est effectivement le cas, corrigé cependant par une augmentation démographique de 7 %.

Cela démontre une fois de plus la très grande stabilité des comptes communaux, même s'il faut tempérer cette affirmation en relevant que l'attribution au fonds de réserve en 2004 n'est « que » de Fr. 1'000'000.-- au lieu de Fr. 2'200'000.-- en 2003. La charge qui est en grande partie responsable de cette différence est la facture sociale, ce poste représentant une augmentation de plus de Fr. 500'000.--. Statistiquement, on constate particulièrement bien l'augmentation des charges dues au Canton en signalant que ce même fonds de réserve avait été alimenté de Fr. 3'500'000.-- en 2002. Dès lors, avec la même progression et sans changement des ressources communales, le montant prévisible pour 2005 pourrait être de zéro franc.

On remarque aussi au chapitre 22 « Service financier » la disparition de près de Fr. 1'000'000.-- de charges dues au Canton suite à la fin des effets d'Etacom, ce qui a logiquement été suivi de la bascule des points d'impôts, laquelle a provoqué la réduction de notre taux d'imposition à 40 centimes.

En ajoutant l'excédent de produit à l'attribution au fonds de réserve, nous avons une marge de Fr. 1'400'000.-- pour « voir venir » la révision de la péréquation qui, comme déjà annoncé, nous sera particulièrement défavorable. Cette marge de manœuvre devrait cependant être suffisante pour supporter cette nouvelle situation sans modifier le taux d'imposition. Ces conclusions ne sont cependant valables que dans la mesure où nos ressources ne changent pas, en particulier l'impôt « personnes morales ».

DECISION

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- Dans sa séance du 23 juin 2005
- Vu le préavis de la Municipalité No 58/2005
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **D'adopter les comptes communaux pour l'année 2004 tels que présentés.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 mai 2005.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

J. Ansermet

La Secrétaire :

J. Sager

Annexes : - compte de fonctionnement et bilan de l'exercice 2004
- détermination de la marge brute d'autofinancement (cash-flow)